

Plan Canicule de la Ville de Varennes Vauzelles

saison 2026



Depuis la canicule de l'été 2003, la loi impose aux municipalités d'établir un Registre Communal Nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que des personnes en situation de handicap résidant à leur domicile, peuvent s'inscrire au registre des personnes vulnérables afin d'être contactées en cas d'alerte. L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative.

C'est pourquoi, le Centre Communal d'Action Sociale active chaque été, dans le cadre de la veille sociale, le dispositif de prévention canicule.

APPELS TELEPHONIQUES AUX PERSONNES INSCRITES SUR LE REGISTRE

Prendre des nouvelles et donner les conseils pratiques afin de se préserver des effets de la chaleur.

Lorsque les températures sont élevées, il est important de rappeler des règles simples pour un maintien en bonne santé :

- S'hydrater régulièrement
- Humidifier son corps et se ventiler ;
- Maintenir sa maison au frais, fermer les volets le jour ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches ;
- Manger en quantité suffisante
- Ne pas consommer d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

Le registre Communal est confidentiel et recense les personnes isolées via le Centre Communal d'Action Sociale. C'est une action volontaire NON obligatoire.

L'usage de ce registre est réservé exclusivement à l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

LIEUX CLIMATISES IDENTIFIES

Lors du déclenchement de la vigilance ORANGE, plusieurs lieux identifiés pourront accueillir les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables identifiées par le CCAS

EXCLUSIVEMENT SUR INSCRIPTION DU LUNDI AU VENDREDI 10H-18H

► **Le « salon des seniors » à l'espace JEAN MOULIN 20 rue Jean MOULIN**

Une distribution d'eau sera proposée sur le lieu d'accueil, afin de favoriser la bonne hydratation

► **La Résidence Autonomie « le Foyer » 20 rue André Marlaux**

Possibilité de déjeuner sur place, (réservation 48h à l'avance) Tarif ►12 € et de participer aux animations.

Un transport avec le véhicule du CCAS pourra éventuellement être mis en place, en cas de mobilité réduite.

Si vous souhaitez être recensé n'hésitez pas à vous faire inscrire au CCAS :

En vous rendant au CCAS directement espace Jean Moulin 20 rue Jean MOULIN 8H30-12h00 / 13H30-17H30

☎ au 06 16 13 77 00 – 06 09 81 13 73

**La fiche de renseignements doit être remplie par l'intéressé ou bien par un tiers.
Elle doit cependant être signée par le bénéficiaire.**